



O'NEILL

Nom de l'entreprise / des magasins	O'Neill
Type d'entreprise	Marque
Situation du siège	Warmond, Pays-Bas
Année de création	1979
Propriétaire	Logo International BV (depuis 2007) également propriétaire de la chaîne de magasins We
Cotée en bourse	Non
Chiffre d'affaires 2006	
Bénéfice (2006)	
Nombre de points de vente	Très large distribution
Type de points de vente	Distributeurs indépendants
Pays où les produits sont vendus	Partout dans le monde, notamment dans 19 pays européens
A répondu au questionnaire	Oui
Description des produits	Marque créée par l'inventeur du Surf, Jack O'Neill, et se déclinant aujourd'hui en collections jeunes inspirées de l'environnement du surf

1. FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

O'Neill s'approvisionne en direct auprès de fournisseurs dont la liste des noms et adresses a été transmise à la Campagne Vêtements Propres internationale. Cette liste est également mise à disposition d'une initiative multipartite de vérification.

2. CODE DE CONDUITE

Contenu

O'Neill a adopté le code de conduite de la Fair Wear Foundation et s'y déclare responsable des normes du travail dans l'ensemble de la chaîne de production. Le code inclut le droit d'organisation et de négociation collective avec des références aux conventions correspondantes de l'OIT. Le code contient également des dis-

positions relatives à des structures organisationnelles parallèles pour les pays où ces droits sont limités par la loi. Le code de conduite garantit un salaire minimum vital et le respect du salaire minimum légal.

Mise en œuvre

O'Neill a traduit le code de conduite.

Le code de conduite figure dans ses contrats commerciaux.

O'Neill n'a réalisé aucun calcul pour déterminer le montant d'un salaire minimum vital en fonction du site de production.

O'Neill ne communique aucune information sur une éventuelle formation sur le droit d'organisation prévue pour les travailleurs.

O'Neill a pris des mesures en vue de faire cadrer les pratiques

d'achat avec l'application du code de conduite.

O'Neill est disposée à payer un contrôle et a prévu un budget spécial à cet effet.

O'Neill a procédé à des audits chez 37 fournisseurs.

Ces audits ont été réalisés par des équipes de la FWF.

Vérification multipartite

O'Neill participe à la Fair Wear Foundation.

Amélioration et procédure de plainte

O'Neill n'a pas stipulé si elle était disposée à payer pour entreprendre des actions correctives.

D'après O'Neill, la Fair Wear Foundation est responsable du traitement des plaintes relatives aux violations des droits fondamentaux du travail. Ce traitement des plaintes s'effectue comme suit : les participants de la FWF veillent à ce que les travailleurs soient informés de la procédure de réclamation et qu'ils connaissent l'adresse locale à laquelle ils peuvent introduire leurs réclamations. En cas de réclamations, la FWF déclare la plainte recevable ou non. Le participant de la FWF examine la plainte, éventuellement en collaboration avec la FWF. Si nécessaire, un plan d'amélioration est mis en place. Les parties intéressées sont tenues au courant mais l'anonymat du plaignant est préservé si nécessaire.

3. COMMUNICATION

Le code de conduite de l'entreprise est disponible sur internet mais pas dans les magasins.

O'Neill publie un rapport social qui n'est toutefois pas détaillé.

Les étiquettes des vêtements et des chaussures indiquent parfois le pays de production.

4. PARTICIPATION DES ACTEURS

O'Neill n'a pas signé d'accord cadre.

O'Neil a fait l'objet d'un appel urgent de la Campagne Vêtements Propres en 2006 concernant l'usine turque Metraco. Des violations majeures de la liberté d'association et de droit à la négociation collective y ont été constatées. La compagnie a réagi positivement et immédiatement suite aux interpellations de la Campagne Vêtement Propres. Certains problèmes n'ont pas encore été résolus.

5. PRATIQUES D'ACHATS

Pays à risque

O'Neill a établi une liste de pays dans lesquels il ne s'approvisionne pas.

Durée de la relation avec les fournisseurs

Entre le tiers et la moitié des volumes de production sont réalisés auprès de fournisseurs qui sont parties prenantes de la filière d'approvisionnement de l'entreprise depuis plus de 5 ans.

Contrôle de la capacité de production des usines

O'Neill déclare contrôler la capacité de production des usines avant de passer commande.